

SAR la Princesse Lalla Hasnaa préside la signature d'une convention-cadre pour le développement durable des zones côtières

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 11-02-2009 19:29:49

SAR la Princesse Lalla Hasnaa a présidé, mardi à Rabat, la cérémonie de signature d'une convention-cadre pour le développement durable des zones côtières de la Réserve de la Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée.

Cette convention-cadre a été signée par MM. Lahoucine Tijani, président délégué de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, Abdeladim Lhafi, Haut Commissaire aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, Fouad Brini, directeur général de l'Agence de développement des provinces et préfectures du Nord (APDN) et Said El Hadi, président du directoire de l'Agence spéciale Tanger-Méditerranée (TMSA).

Elle a été également signée par MM. Noureddine Boutayeb, wali directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur, Rabie Lakhlie, directeur général de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) et Othmane Fassi Fihri, Directeur Général de la société nationale des Autoroutes du Maroc.

Un communiqué de la Fondation indique que cette convention comporte plusieurs axes, dont la conservation et la valorisation de la biodiversité (Haut commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification et l'Agence spéciale Tanger-Méditerranée), la conservation des eaux et des sols (Haut commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, Agence spéciale Tanger-Méditerranée, Office national des chemins de fer, Autoroutes du Maroc), ainsi que la prévention et la lutte contre les incendies de forêts (Haut commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification et l'Agence spéciale Tanger-Méditerranée).

Elle concerne aussi la valorisation des plantes aromatiques et médicinales (Haut commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, Agence spéciale Tanger-Méditerranée, Agence pour le développement et la promotion des provinces du Nord) et le reboisement et l'aménagement d'espaces verts (Haut commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, Agence spéciale Tanger-Méditerranée, Office national des chemins de fer, Autoroutes du Maroc).

Le projet Tanger-Méditerranée, un des projets structurants du développement socio-économique du Maroc, se situe sur un site correspondant à une réserve de biosphère, unique dans son genre, riche en diversité biologique, possédant un patrimoine culturel et un attrait touristique remarquables.

Il est considéré comme un important espace de communication entre l'Afrique et l'Europe. L'Unesco a octroyé à ce site le titre de réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Tijani a indiqué que cette convention vise à jeter les bases d'une plate-forme de coopération et de coordination en vue de favoriser une symbiose et une complémentarité entre les objectifs de développement et des exigences de préservation de l'environnement, dans une région méditerranéenne jouissant de spécificités écologiques distinguées avec des dimensions nationales et continentales.

Il a ajouté que ladite convention ambitionne de mettre en place une harmonie entre les différents intervenants et parties concernées par ces projets, dans le but d'atténuer les effets négatifs sur l'environnement, à travers des mesures préventives et des programmes de communication, de sensibilisation et d'éducation, notamment le programme Eco-Ecoles qui bénéficie d'un intérêt particulier de la part de SAR la Princesse Lalla Hasnaa.

Ce partenariat s'inscrit, en fait, dans le cadre, des efforts entrepris par Son Altesse Royale pour la préservation et le développement durable des zones côtières en sa qualité " d'ambassadeur de la côte" du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Le directeur du développement au Haut commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, M. Benhammou Bazmouri, a présenté, devant Son Altesse Royale, un exposé sur les grandes lignes de cette convention qui nécessite une enveloppe de 204.170.000 DH, sur une période de trois ans.

A son arrivée, SAR la Princesse Lalla Hasnaa a été saluée par le ministre de l'Equipement et des Transports, M. Karim Ghellab, le ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, M. Aziz Akhannouch, Mme Amina Benkhadra, ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, M. Mohamed Boussaid, le secrétaire d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement, M. Abdelkébir Zahoud, le Haut Commissaire aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, M. Abdeladim Lhafi, le wali secrétaire général du ministère de l'Intérieur, M. Abdechakkour Rais, et le wali de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, M. Hassan Amrani.

MAP